

RAPPORT DU JURY – MARS 2026

CONCOURS DE PROJETS EXTENSION DE L'ÉCOLE D'APROZ

MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Nendaz, mandant et Maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE

En août 2015, la nouvelle école d'Aproz ouvrait ses portes. Lors de son inauguration, le président de la commune, M. Francis Dumas, déclarait dans Le Nouvelliste : « Le développement d'Aproz sur les communes de Nendaz et Sion a été fulgurant lors de la dernière décennie. Lorsque le projet a été présenté, certains l'ont qualifié de démesuré. Or, dès la rentrée prochaine il ne restera plus qu'une classe de réserve. »

Ces paroles résonnent aujourd'hui avec d'autant plus de force que la croissance d'Aproz ne s'est pas ralentie, bien au contraire. Le développement d'Aproz entre 2016 et 2024 a été spectaculaire. En moins de dix ans, le nombre d'élèves est passé de 90 à 209, soit plus du double. Cette croissance fulgurante a mis sous pression les infrastructures scolaires existantes, obligeant la commune de Nendaz à trouver des solutions provisoires. Ainsi, en cours d'année scolaire 2023-2024, une nouvelle classe a dû être ouverte en urgence afin d'accueillir les nouveaux élèves. Faute de locaux communaux disponibles à Aproz, la salle de la fanfare a été aménagée temporairement en salle de classe.

Face à cette situation critique, il a été décidé de rouvrir l'école de Fey dès la rentrée 2024-2025. Ce bâtiment, construit dans les années 1960 et fermé en 2007, avait déjà été remis en service entre 2013 et 2015 pour permettre la construction de la nouvelle école d'Aproz. Toutefois, il ne répond plus aux normes actuelles (sismiques, énergétiques, ...). Il comprend quatre salles de classe d'environ 58 m² ainsi qu'une salle d'ACM de même superficie.

Un transport en commun assure la liaison entre Aproz et Fey, mais celui-ci présente certaines limites. Ces constats ont poussé la direction des écoles et la commune de Nendaz à entamer une réflexion sur la construction d'un nouvel établissement scolaire à Aproz. Les projections démographiques indiquent clairement que les

effectifs scolaires continueront d'augmenter dans les années à venir, rendant indispensable la création d'une infrastructure adaptée aux besoins croissants de la population.

Le présent concours est mis sur pied afin de trouver le meilleur projet d'agrandissement du centre scolaire existant.

Le site existant est situé au cœur du village d'Aproz. Il accueille le centre scolaire ainsi qu'une salle polyvalente. Afin de pouvoir étendre le site, la Commune de Nendaz a acquis la parcelle 19998 ainsi que la parcelle 19959 selon périmètre du concours ci-dessous.

Constructions

1. Centre scolaire existant et salle polyvalente
2. Maison existante à démolir
3. Bâtiment existant à démolir
4. Station transformatrice existante et garage

Espaces publics

- A. La cour d'école
- B. La deuxième cour d'école engazonnée



Stationnements

Aujourd'hui le site n'accueille aucune place de stationnement excepté en cas de manifestations où la cour d'école fait office de parking.

Les enseignants se parquent à environ 200m du site le long de la Rue du Canal, où la commune autorise le stationnement de part et d'autre de la rue, entre les accès aux habitations existantes. A moyen terme et en fonction de l'augmentation des constructions dans ce secteur, ces places « provisoires » viendront à disparaître. Il y a environ 20 places à disposition dans cette zone.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Centre scolaire existant

Actuellement, le complexe scolaire est organisé comme suit :

- La salle de gym–salle polyvalente et ses annexes se trouvent dans l'aile Sud-Est. Cette partie est organisée comme suit :

Rez-de-chaussée

Accès depuis le préau dans l'entrée qui dessert l'accès à la salle de gym, l'accès à l'étage I par l'escalier et le boc de services (local nettoyage, cuisine, wc et le vestiaire des maîtres. La scène se trouve au Sud de la salle, sur le grand côté avec de part et d'autre un local engins.

Etage I

Le noyau central de circulation distribue au Sud les vestiaires avec accès direct à la scène et Nord les wc hommes et femmes ainsi qu'une liaison à la partie scolaire.

Etage II

Ce niveau regroupe les locaux techniques.

- L'aile Nord-Ouest ainsi que la liaison entre les deux unités accueillent le programme scolaire ainsi que les services. L'organisation se présente comme suit :

Rez-de-chaussée

L'accès se fait également depuis le préau qui sépare le programme scolaire de la salle de gym polyvalente. L'entrée dessert la salle des maîtres ainsi qu'une salle

d'appui et permet l'accès à l'ancienne école rénovée et transformée pendant les travaux en 2015. Le couloir central distribue au Sud la salle ACM, un dépôt et les locaux techniques et au Nord, les services (dépôt, wc et ascenseur).

Etage I

L'ancienne partie accueille 2 salles de classes et les WC hommes-femmes. La liaison entre l'école et la salle de gym regroupe également 2 salles de classe.

Etage II

Organisation identique à l'étage I avec 4 salles de classe et les services.

Le premier objectif du concours est d'agrandir le complexe scolaire d'Aproz tout en libérant le bâtiment de Fey de tout programme scolaire. L'extension du centre scolaire devra s'intégrer de manière harmonieuse au contexte actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs du site doivent également être repensés de concert avec l'implantation de l'extension. Ces espaces sont dévolus au public en dehors de l'usage scolaire. La cour d'école doit être positionnée de façon pertinente pour un usage facile par les élèves et professeurs, tout en permettant l'organisation de diverses manifestations publiques. La place de jeu en herbe de l'école est actuellement difficilement praticable, notamment en période humide. En effet, les précipitations récurrentes entraînent une accumulation de terre et de boue rendant le sol glissant et inégal. Cette situation est aggravée par l'orientation nord de l'emplacement qui reçoit peu de soleil, ce qui empêche le terrain de sécher rapidement. Compte tenu du grand nombre d'élèves qui utilisent cet espace au quotidien, la sécurité et le confort ne sont plus garantis dans les conditions actuelles. La boue ramenée dans les couloirs et les salles occasionne des nettoyages fréquents et conséquents à l'intérieur de l'établissement, mobilisant fortement le concierge et le personnel d'entretien. Il est donc demandé au participant de revoir la matérialité de cette zone.

Fonctionnement scolaire

Les besoins des élèves évoluent et l'on constate une augmentation du nombre d'élèves nécessitant un accompagnement particulier. Pour répondre à cette diversité croissante, le co-enseignement se développe dans de nombreuses classes, permettant à deux enseignant-e-s de travailler conjointement. Cette organisation pédagogique implique le dédoublement des classes en deux groupes, nécessitant la mise à disposition de salles supplémentaires.

Sur le centre scolaire d'Aproz en particulier, l'augmentation des effectifs conduit à une augmentation des classes à deux degrés. Ces classes demandent elles aussi, à certains moments de la semaine, une séparation des élèves en groupes de travail pour un enseignement mieux ciblé. Là encore, la disponibilité de locaux adaptés s'avère indispensable.

La commune de Nendaz, la Direction des écoles et les enseignant-e-s sont pleinement conscients de l'importance de proposer des modalités d'enseignement différenciées et innovantes. Une organisation souple et modulable des espaces scolaires constitue une condition essentielle pour permettre à l'école de s'adapter efficacement aux besoins actuels et aux évolutions futures de l'enseignement

Contraintes particulières

La station transformatrice se trouvant sur la parcelle 19959 ne peut pas être déplacée. Servitude de passage à pied et passage des lignes HT, BT et multimédia en faveur de Genedis SA. Servitude de superficie de 100 ans en faveur de Genedis SA (station transformatrice).

Le projet d'extension de l'école doit garantir l'accès à la parcelle 19999. Accès actuel ou nouveau déplacé.

La surélévation du centre scolaire n'est pas possible.

Il n'est pas possible de construire de sous-sol.

L'accès pompier dans la cour est à maintenir, il peut cependant être déplacé par rapport à la situation actuelle.

Phasage : le centre scolaire doit pouvoir rester en activité durant toute la durée des travaux.

Contraintes techniques

Les installations techniques existantes ne permettent pas de couvrir les besoins de l'extension. Il est donc nécessaire de prévoir un local technique supplémentaire et indépendant pour ce projet. Le local électrique pourrait cependant être utilisé.

La puissance de la PAC et la dimension des puits sont trop faibles pour permettre de chauffer la nouvelle construction. Les coûts engendrés pour une mise à niveau sont supérieurs à la construction d'un nouveau local technique. Le local de ventilation se trouve dans la partie salle de gym et la section du réseau de gaine ne permettra pas d'assurer la ventilation contrôlée des nouvelles salles de classe.

PROGRAMME DES LOCAUX

Ecole			811	
Programme des locaux	nb	Surf. pièce m²	Surf. totale m²	Remarques
Salles de classe standard	4	72	288	
Salle de dédoublement	1	72	72	divisible, 2x36 m²
Salle ACM	1	72	72	
Dépôt matériel	1	36	36	en relation avec salle ACM
Salles d'appui/soutien	1	36	36	
Local pédago-thérapeutique	1	36	36	
Salle de classe de réserve	1	72	72	
Bibliothèque Salle de réunion	1	72	72	divisible, 2x36 m²
WC Garçons	3	3	9	
WC Filles	3	3	9	
WC PMR	1	3	3	Egalement WC professeur + non-genré
Locaux nettoyage	1	6	6	
Local technique	1	100	100	Chauffage, ventilation, sanitaire, et électricité. Pas de sous-sol possible

Aménagements extérieurs				
Programme des locaux	nb	Surf. pièce m²	Surf. totale m²	Remarques
Cour d'école Jardin			Min.400	Arborisée, en supplément des deux cours actuelles. Doit pouvoir occasionnellement servir de parking événementiel
Préau couvert	1	50	50	
Stationnement vélos + trottinettes	30			En supplément des installations actuelles
Stationnements	12			

INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Conformément aux art. 23 et 27.1 alinéa b du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet qui sera recommandé par le jury, le mandat d'étude et de réalisation de leur projet.

Le mandat attribué à l'architecte du groupe lauréat correspond au minimum au 60.5 % du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2014).

Il en est de même pour le mandat d'ingénieur-e civil-e qui correspond aux phases 31, 32 et 33 et 51 selon art.7.11 du règlement SIA 103 (2014).

Dans le cas où l'architecte auteur du projet recommandé par le jury ne dispose pas des capacités nécessaires pour mener à bien l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec le-la lauréat-e, d'attribuer à un-e autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (2014) :

- 4.32 devis (4%)
- 4.41 appel d'offres et adjudications (8%)
- 4.51 contrats d'entreprises (1%)
- 4.52 direction des travaux et contrôle des coûts (23%)
- 4.53 mise en service (1%), direction des travaux de garantie (1,5%), décompte final (1%).

En cas de division du mandat d'architecte, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

L'acceptation du crédit de construction par les organes compétents pour le financement de l'ouvrage demeure réservée.

Les mandats des ingénieur-e-s en installations techniques et autres spécialistes seront attribués par le maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte lauréat-e du concours, dans le cadre des procédures légales.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon les art. 20 et 22 de l'AIMP du 15.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 5 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

ARCHITECTES INVITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à des groupes formés obligatoirement d'un.e architecte responsable du groupe et d'un.e ingénieur en génie civil. Les 8 bureaux d'architectes suivants sont invités à participer au concours :

BFN ARCHITECTES SÀRL

Route de l'Antenne 8

1997 Haute-Nendaz

LIONEL BALLMER ARCHITECTES SÀRL

Chemin de Coudreyge 25

1997 Haute-Nendaz

MJD ARCHITECTES SA

Chemin des Cibles 21

1997 Haute-Nendaz

BOURBAN PIERRE-OLIVIER

Chemin du Tsâblo 55

1997 Haute-Nendaz

TECHNICA ATELIER D'ARCHITECTURE SÀRL

Jean-Michel Martignoni

Imm. Le Square

Route des Ecluses 5

1997 Haute-Nendaz

SUTERSAUTHIER ARCHITECTES SA

Rue de l'Industrie 10

1950 Sion

ATELIER MOR& ARCHITECTES SA

Avenue Ritz 36

1950 Sion

CHESAUXREY ASSOCIÉS SA

Rue de la Blancherie 61

1950 Sion

Les architectes invités ne doivent se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. (indépendance avec les membres du jury)

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le contexte
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème
- Economie générale du projet
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 18 questions anonymes ont été transmises aux 8 bureaux invités par courriel le 7 novembre 2025.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, chef du SIP

Membres thématiques

M. Frédéric Fragnière Président de la commune de Nendaz
M. Jean-Charles Bornet Conseiller communal, Nendaz
M^{me} Isabelle Oppikofer Directrice du CO Nendaz

Membres professionnels

M^{me} Alice Gras Architecte SIA, Reg. A St-Pierre-de-Clages
M. Jean-Claude Frund Architecte HES, FAS, SIA, Neuchâtel
M. Lionel Brochellaz Ingénieur civil EPF, SIA, Monthey
M. Yves Balet Architecte communal, Nendaz

Suppléants thématiques

M. Fabrice Fournier Directeur des écoles primaires, Nendaz
M. Charles-Henri Fournier Vice-président de la commune de Nendaz

Suppléant professionnel

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte au SIP, canton VS

Experts

M. Maxime Métrailler Conseiller communal, Nendaz
M. Michel Beytrison Service de l'enseignement, canton VS
M. Julien Crettenand Chef de projets, commune de Nendaz
M. Michel Bonvin Consultant ingénieur énergie

Charles-Henri Fournier, absent, n'a pas participé aux délibérations du jury.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé en commun par la commune de Nendaz et par le Service Immobilier et patrimoine en date du 27 février 2026. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

8 équipes pluridisciplinaires sont invitées au concours, 7 projets ont été retournés au SIP dans les délais et les 7 maquettes sont parvenues à l'administration communale de Nendaz pour le 27 février 2026.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Tous les projets respectent les distances minimales aux routes.

Du contrôle du respect des distances minimales AEAI entre bâtiments il ressort que les projets N°01 et 03 sont à vérifier ultérieurement.

La station transformatrice est maintenue dans tous les projets et englobée dans le bâtiment pour le projet N°06

L'accès au garage de la parcelle 19999 est soit conservé, soit remplacé dans tous les projets.

Aucun projet ne propose de surélévation, ni de construction en sous-sol.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Les calculs du cube SIA et des surfaces brutes de plancher ont été vérifiés pour les 4 projets primés.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mardi 10 et le mercredi 11 mars 2026.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Malgré le peu d'enjeux d'implantation possible, le jury a heureusement pu apprécier une diversité de propositions. Il relève que les 7 projets apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue les 7 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter tous les projets au jugement.

Le jury a pu apprécier et comparer les projets en fonction des avantages et inconvénients relatifs aux différents partis proposés.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle.

Le jury et les futurs utilisateurs ont analysés les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du

Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol. Les 3 projets suivants sont éliminés :

- N°03 ZIG ZAG
- N°05 DE LA TERRE POUR DEMAIN
- N°06 IMAGINE

2^{ème} tour

Pour le deuxième tour, le jury décide de classer les 4 projets restants.

Il rentre dans le détail de l'organisation typologique des plans, de la matérialité et du concept constructif ainsi que des étapes de réalisation. Le maître de l'ouvrage et les utilisateurs relèvent les qualités et défauts de chaque projet.

Repêchage

Arrivé au terme des deux tours de jugement, le jury a procédé à un tour de contrôle en passant en revue tous les projets. Il confirme son jugement et ne procède à aucun repêchage.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le Jury dispose d'une somme globale de Fr. 50'000.00 TTC pour attribuer des prix et des mentions.

Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°04	KISIMIITTOQ	13'000.-	ttc
-------------	-------------	----------	-----

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°02	OTTO & OTTO	11'000.-	ttc
-------------	-------------	----------	-----

3^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°01	CHANGER D'ANGLE	8'000.-	ttc
-------------	-----------------	---------	-----

4^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N°07	PHOSPHORE	6'000.-	ttc
-------------	-----------	---------	-----

Une rémunération de 4'000.- ttc est attribuée à chacun des trois projets non primés.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet :
n° 4, devise "Kisimilitloq"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.
Aproz, le 11 mars 2026

Philippe Venetz

Frédéric Fragnière

Jean-Charles Bornet

Isabelle Oppikofer

Alice Gras

Jean-Claude Frund

Lionel Brochellaz

Yves Balet

Fabrice Fournier

Charles-Henri Fournier

Christophe Lugon-Moulin

Michel Beytrison

Maxime Métrailler

Julien Crettenand

Michel Bonvin

P.V.
Oppikofer
Bornet
I. Oppikofer
Gras
Frund
Brochellaz
Balet
Fournier
absent
Lugon-Moulin
Beytrison
Métrailler
Crettenand
Bonvin

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Le jury a pu apprécier les projets et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis de comparer des choix en termes de fonctionnement et de relations aux aménagements existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°04 « KISIMIITTOQ » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Le projet KISIMIITTOQ propose une réponse claire et maîtrisée, intégrant l'ensemble du programme scolaire sur trois niveaux au sein d'un volume carré, neutre et rationnel. Cette approche compacte confère au projet une identité propre et témoigne d'une efficacité fonctionnelle et constructive.

Les niveaux s'articulent autour d'un espace central généreux, distribuant les salles de classe et permettant l'appropriation pour le travail en groupe.

L'implantation, associée à une échelle maîtrisée, s'intègre harmonieusement dans le tissu résidentiel et structure clairement le site. Elle génère un dégagement bienvenu au sud pour la cour d'école.

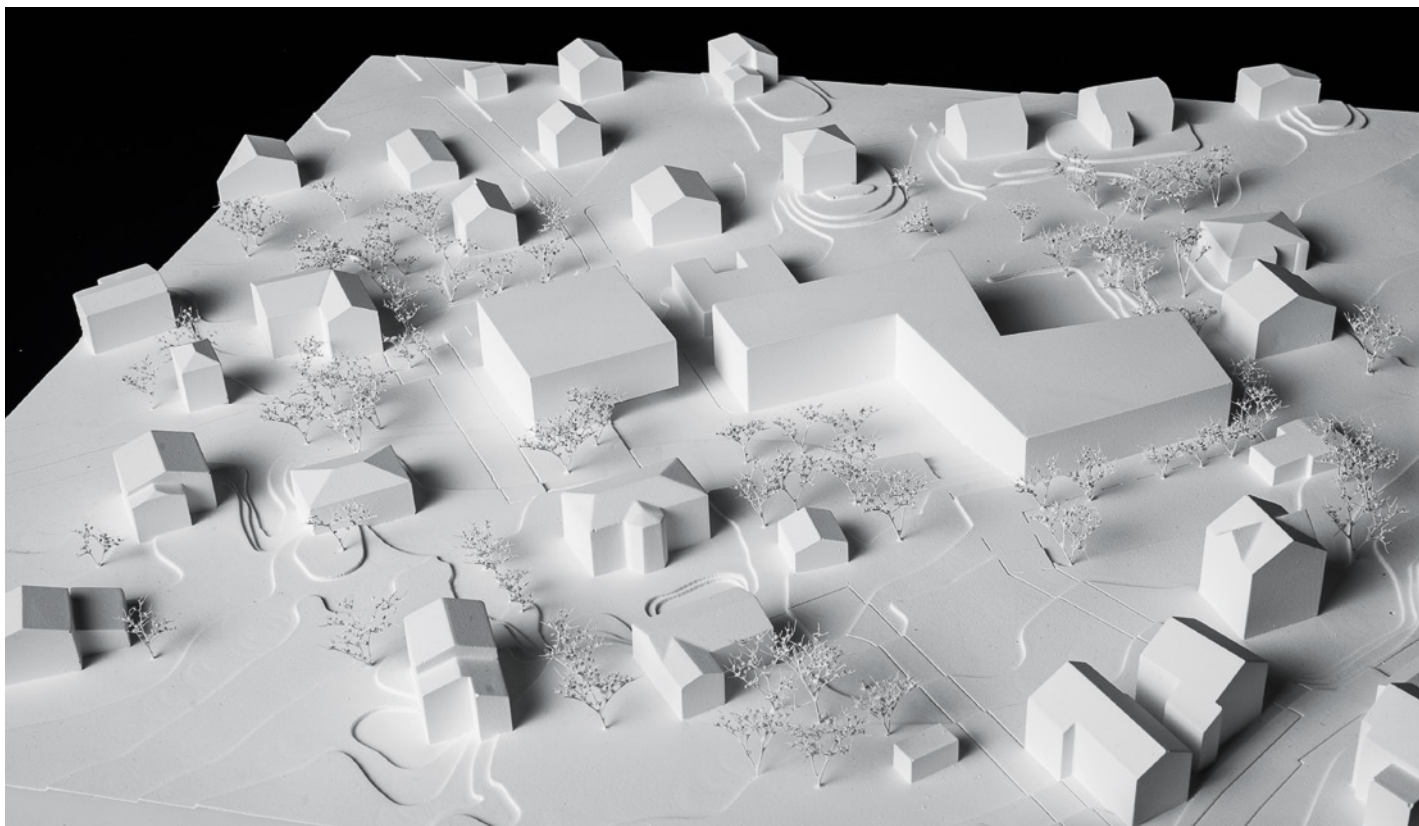
Le jury apprécie la simplicité et la justesse de la proposition, qui conjugue économie de moyens, rationalité et flexibilité, tout en portant une attention sensible à la qualité des espaces.

Conformément à l'art. 23 et 27.1 b) du règlement SIA 142, ainsi que l'art.1.8 du règlement-programme du concours, le Maître de l'ouvrage entend confier au groupement auteur-e du projet N°04 « KISIMIITTOQ » le mandat d'étude et de réalisation de son projet. Aussi bien les prestations d'architecte et d'ingénieur civil.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu **le jeudi 16 avril 2026 à 17h30 à l'EMS Les Vergers à Aproz**, route de Riddes 263, Aproz, 1994 Nendaz.

Les projets seront exposés jusqu'au vendredi 24 avril 2026, entrée libre de 13h00 à 18h00 weekend non compris.



N°04 KISIMIITTOQ

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann,
Jessica Giglio, Sacha Debons

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Lydia Chavaudra, Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui, Elia Stamm

Le projet KISIMIITTOQ propose une réponse claire et maîtrisée, intégrant l'ensemble du programme scolaire sur trois niveaux au sein d'un volume carré, neutre et rationnel. En écho au titre du projet, le bâtiment adopte une posture autonome vis à vis du complexe existant, affirmant une présence indépendante et lisible. Cette approche compacte confère au projet une identité propre et témoigne d'une efficacité fonctionnelle et constructive.

L'entrée principale, à l'angle sud est, est aisément identifiable et entretient une relation pertinente avec celle du bâtiment existant. Elle joue le rôle de préau, offrant un espace d'accueil protégé, dont la surface pourrait être complétée dans le cadre des aménagements extérieurs.

L'implantation, associée à une échelle maîtrisée, s'intègre harmonieusement dans le tissu résidentiel et structure clairement le site. Elle génère un dégagement bienvenu au sud pour la cour d'école. Le stationnement regroupé au nord et la fermeture de la rue de l'École sécurisent le site. Le jury relève la question de la hiérarchie des accès et suggère un léger déplacement du bâtiment vers le nord-ouest pour valoriser l'entrée et les espaces extérieurs. Le choix d'un volume indépendant constitue un atout, garantissant le fonctionnement du centre scolaire durant les travaux.

Les niveaux s'articulent autour d'un espace central généreux, distribuant les salles de classe et permettant l'appropriation pour le travail en groupe. Le jury relève quelques points perfectibles : position de l'ascenseur, dimensionnement des sanitaires et emplacement du local technique. Une inversion avec la bibliothèque au sud est suggérée, offrant un accès direct à la cour et une entrée indépendante depuis le couvert.

Les façades métalliques alternent bandeaux vitrés et panneaux pleins, en dialogue avec la matérialité du bâtiment existant. La trame constructive est efficace et flexible, et la structure en bois favorise durabilité et préfabrication, permettant un chantier rapide et limitant les nuisances.

En conclusion, le jury apprécie la simplicité et la justesse de la proposition, qui conjugue économie de moyens, rationalité et flexibilité, tout en portant une attention sensible à la qualité des espaces.

Kisimiittooq

Commune de Nendaz
Concours de projet pour l'extension de l'école d'Alpage



Situation et enjeux

La commune souhaite développer l'école d'Alpage au cœur de la commune, à l'extérieur du centre-ville, en lien avec les infrastructures scolaires existantes. En outre, de ce site, en effet, on dispose d'un cadre bâti existant, favorable à la construction d'un bâtiment scolaire moderne et innovant, et à l'implémentation d'un espace pédagogique contemporain. Cette situation permet de répondre aux enjeux de la commune, à savoir : la création d'un espace pédagogique contemporain, la création d'un espace de vie pour les élèves, la création d'un espace de vie pour les enseignants, la création d'un espace de vie pour les parents, la création d'un espace de vie pour la communauté, la création d'un espace de vie pour le territoire, la création d'un espace de vie pour le futur.

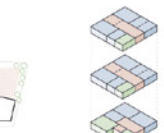
Concept

Le projet propose une stratégie d'extension claire et cohérente, fondée sur le principe de la construction modulaire et la possibilité d'implémenter d'autres bâtiments indépendants. Ce choix permet de répondre au besoin de flexibilité et d'adaptabilité du bâtiment scolaire, et de garantir la pérennité de l'investissement. Le projet propose également une stratégie de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment.

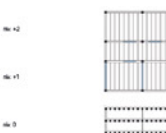


aménagement extérieur - accès véhicules
parking principal véhicules auto-motocyclette
parking secondaire sur la voirie
accès véhicules

aménagement extérieur - accès piétons
cour principale extérieure
salle de sport latérale
accès piétons



végétation
chêne, hêtre, érable, tilleul, érable, platane
saule, saule, saule, saule
haie, haie, haie, haie



concept structurel et parasismique
concrètement et structure bois

Programme

Le programme scolaire est défini par le règlement de la commune, et par les besoins des enseignants et des élèves. Le programme propose une structure modulaire, basée sur des unités de base de 100 m², qui peuvent être combinées pour répondre aux besoins de la commune. Le programme propose également une structure de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment.

Concept structurel

Le concept structurel est basé sur le principe de la construction modulaire et la possibilité d'implémenter d'autres bâtiments indépendants. Ce choix permet de répondre au besoin de flexibilité et d'adaptabilité du bâtiment scolaire, et de garantir la pérennité de l'investissement. Le projet propose également une stratégie de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment.

Matériaux

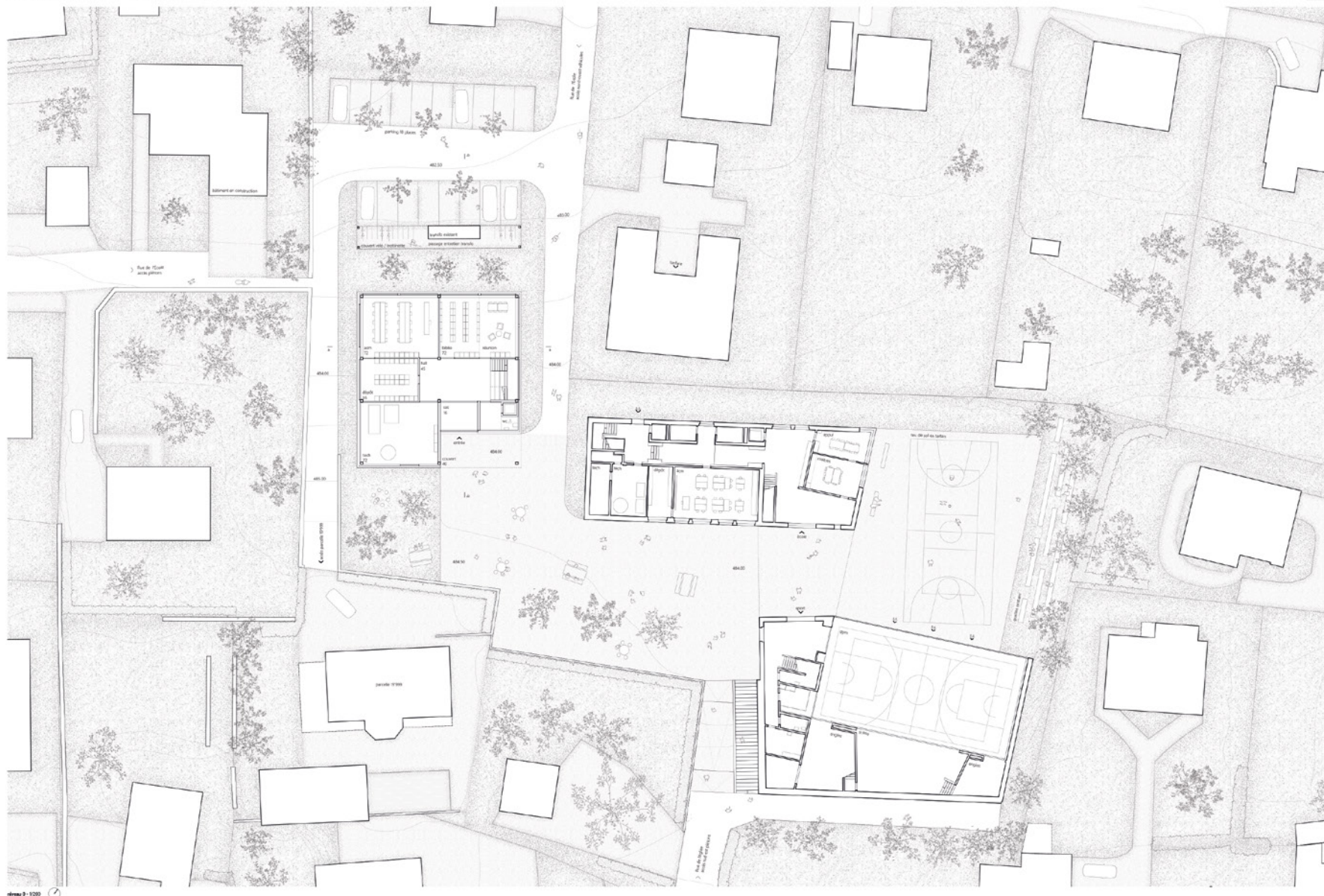
Le projet propose une stratégie de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment. Le projet propose également une stratégie de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment.

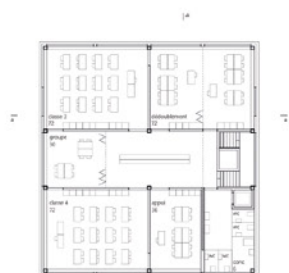
Énergie

Le projet propose une stratégie de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment. Le projet propose également une stratégie de développement durable, basée sur l'utilisation de matériaux locaux et naturels, et sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du bâtiment.

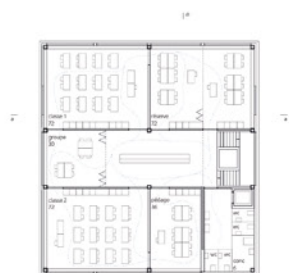


plan 1/100

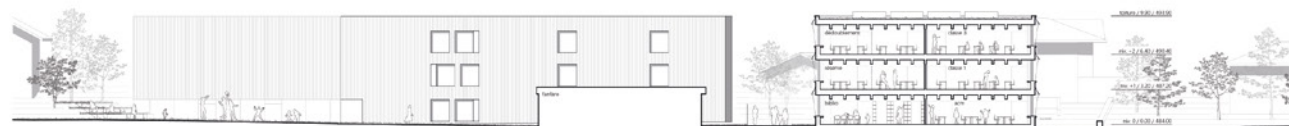




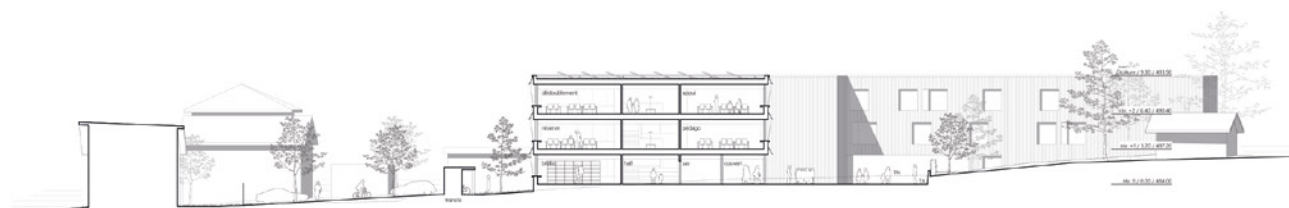
étage 2 - 1/200



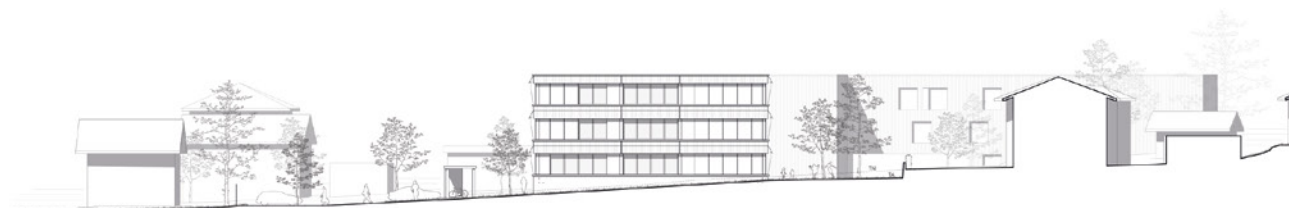
étage 1 - 1/200



étage 2 - 1/200



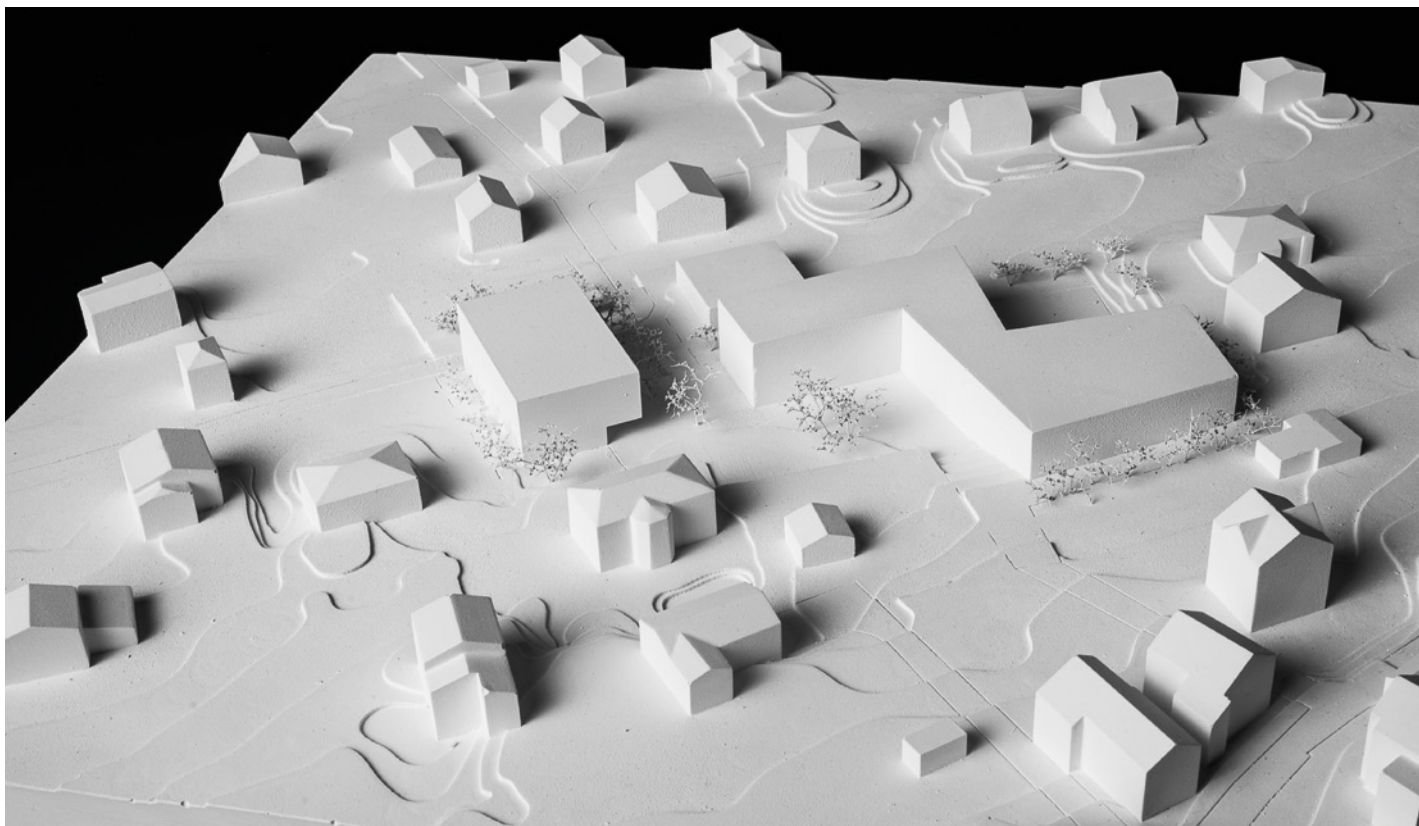
étage 1 - 1/200



facade ouest - 1/200



facade sud - 1/200



N°02 OTTO & OTTO

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

ATELIER MOR& ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Jean-Pascal Moret, Muriel Coquoz, Maxime Reynard, Daniela Lopes,
Joé Torrent, Cretton David

ARX GROUP SA, SION

Collaborateurs :

André Tercinod, Alberto Comana

Les auteurs du projet proposent de répartir l'ensemble des nouveaux besoins scolaires dans un volume simple, de plan rectangulaire et haut de 3 niveaux. Il est implanté en bordure nord-ouest du site et s'aligne précisément, par sa façade sud, à l'aile ouest de l'école existante. Au rez-de-chaussée, le préau couvert découpe le volume dans l'alignement précis du même pignon ouest.

Le stationnement est logiquement regroupé au nord et la route de desserte est maintenue en l'état, ce qui pourrait engendrer des problèmes de sécurité à l'entrée nord du site scolaire.

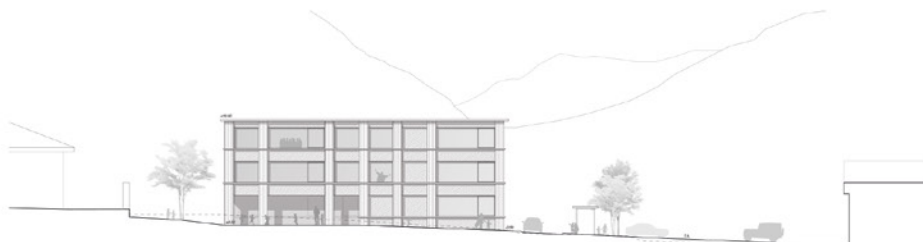
Le jury apprécie la simplicité et l'efficacité de la proposition. Toutefois, il se questionne sur la qualité des espaces extérieurs générés. En effet la spatialité d'ensemble paraît encore à ajuster afin de trouver un plein équilibre. Par conséquent, la relation directe et littérale du nouveau volume avec le pignon ouest de l'école existante est contraignante, tant pour la définition des espaces extérieurs, que pour la qualité spatiale intérieure, notamment de celle du hall d'entrée qui ne convainc pas.

Dans les étages, un large hall distribue logiquement et simplement, de part et d'autre, les salles de classes. Un escalier droit, objet central, relie verticalement les étages. Même si une appropriation du hall comme lieu d'enseignement pour les petits groupes semble possible, elle n'est pas réaliste pour des raisons de compartimentage feu de la circulation verticale qui en l'état n'est pas assuré.

La structure porteuse verticale du bâtiment est proposée en béton armé. Ce choix questionne le jury compte tenu des portées limitées engendrées par la superposition du programme. D'autre part, l'identité rayonnante proposée, affichant une structure de poteaux-poutres dessinant entre elle de grandes fenêtres sur les quatre façades, n'est pas favorable au confort d'usage des salles de classes. En l'état, ces ouvertures sont contraignantes pour la flexibilité d'appropriation des lieux d'enseignement et peu rationnelles en période estivale notamment.



no de chaussée 300



façade est 300

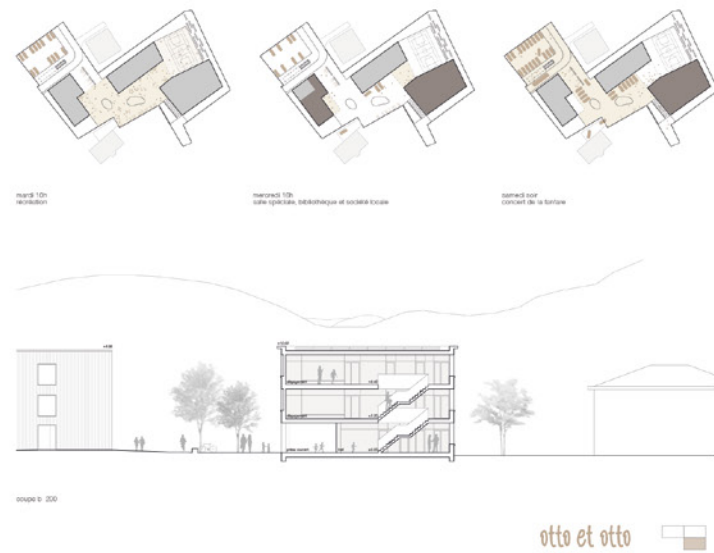
Concours de projet pour l'extension de l'école d'Aproz

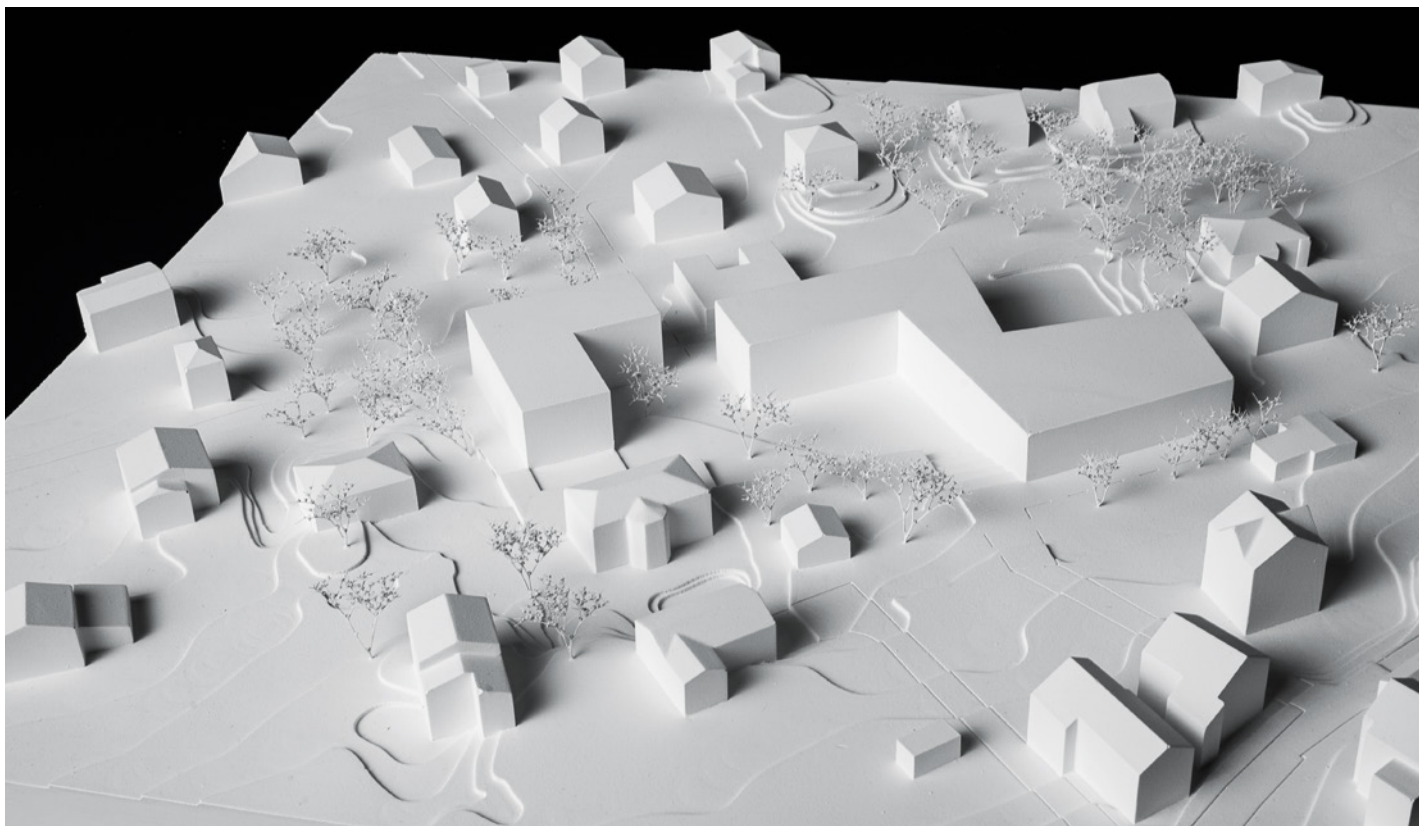


façade sud 300

otto et otto







N°01 CHANGER D'ANGLE

3^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Magniolia Jacquier

IDEALP SA, SION

Collaborateurs :

Evan Parvex

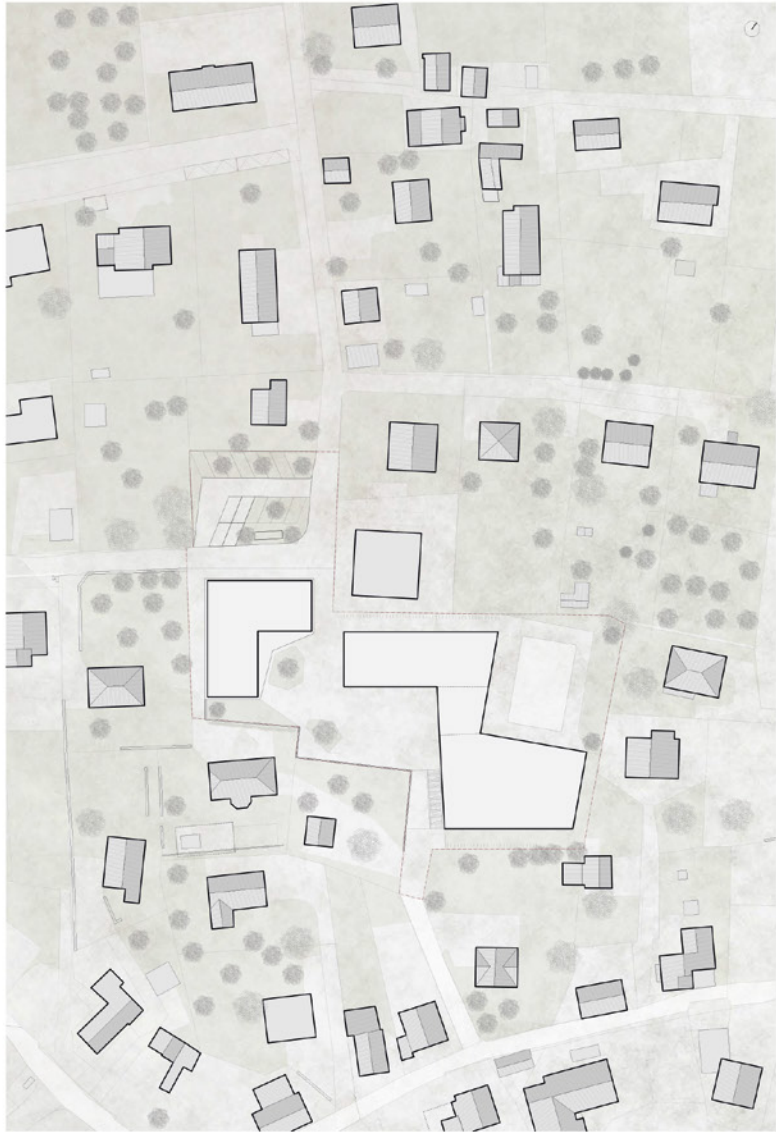
Les auteurs proposent, pour contenir le programme des locaux, un volume indépendant en forme de L, d'une hauteur de 3 étages, implanté au nord-ouest du site scolaire. Il délimite précisément la cour et crée une séquence spatiale intéressante et équilibrée avec les vides générés par l'école existante. Toutefois, les aménagements suggérés pour habiter la cour redimensionnée peinent à convaincre. D'autre part, l'étroitesse de la bande herbeuse au sud, résultante de la proposition, la rend difficilement appropriable et tend à penser qu'il s'agira d'un espace perdu.

Le stationnement est logiquement regroupé au nord et la route de desserte est maintenue en l'état, ce qui pourrait engendrer des problèmes de sécurité à l'entrée nord du site scolaire.

L'organisation intérieure proposée tire parti de la forme du plan. Elle se répète sur les 3 niveaux avec une petite nuance au rez-de-chaussée. Le hall de dégagement distribuant les classes et accueillant les vestiaires est généreux. Il se développe à l'Est, côté cour d'école, et offre une percée traversante sur son côté opposé. Il engendre des orientations visuelles variées et intéressantes. Cependant, cette configuration ne crée pas de véritable espace permettant une appropriation possible ce qui limite fortement les libertés d'enseignement.

Au rez-de chaussée la position du local technique, en façade sud, interroge.

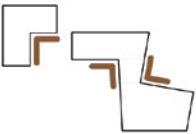
L'identité architecturale du bâtiment est conséquente au principe structurel mis en place. Une trame porteuse se répète sur l'entier du développement de ses façades. Irrégulière, elle répond logiquement à l'organisation du plan. Les intentions matérielles, tant pour la structure que pour les façades ne convainquent pas le jury. En effet, au vu du programme qui se répète entre les différents niveaux, les murs se superposant, le choix d'une structure en bois aurait permis de gagner en efficacité. De même, l'atmosphère rendue questionne l'appartenance globale de ce nouveau volume.



situation 1_500

Concept

L'extension de l'école d'Après s'inscrit dans la continuité du bâtiment existant par la création d'un nouveau volume dans la forme urbaine d'inspiration du contexte bâti. Cette intervention vise à renforcer la cohérence de l'ensemble. Le projet travaille sur les plans et les volumes afin d'offrir des espaces extérieurs de qualité. La hauteur du bâtiment sur trois niveaux garantit l'alignement des toitures avec l'école actuelle et conforte ainsi l'édifice générale du projet.



Construction et matérialité

Du point de vue structurel, le bâtiment est imaginé par une construction massive en béton afin de favoriser la construction d'un ouvrage simple et efficace tout en garantissant l'économie des coûts. Une structure en béton permet de satisfaire aisément aux exigences de protection incendie tout en favorisant une excellente inertie thermique à l'intérieur des locaux.

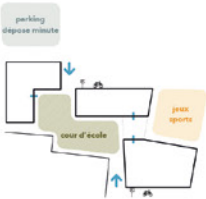
Du point de vue de l'architecture proposée, celle-ci se démarque du bâtiment actuel autant bien dans le traitement des ouvertures que dans sa matérialité, marquant ainsi une rupture assumée avec l'école existante. Les façades du nouveau bâtiment sont traitées par trois strates horizontales délimitées par l'apparition des sâtes de dalles. Entre ces différentes strates s'insèrent un module de fenêtres qui se répètent sur toute l'extension du bâtiment, générant un rythme régulier et maîtrisé. L'usage du bois pour habiller la façade renforce l'image souhaitée pour ce nouveau bâtiment.

Ce choix confère à l'édifice une lecture homogène et chaleureuse tout en affirmant son identité propre. Le projet incarne ainsi un dialogue subtil avec le bâtiment existant, non par imitation mais par différenciation, permettant à chaque intervention de s'inscrire dans son époque. L'utilisation du bois s'inscrit dans une démarche de développement durable, offrant de solides performances environnementales, tout en favorisant une mise en œuvre rapide et rationnelle d'un matériau produit localement.

Accès

Les accès principaux au centre scolaire d'Après se font depuis le Nord via la Route de l'école et depuis le Sud via la Rue du Collège. Ces deux portes d'entrée au site amènent les élèves directement dans la cour de récréation qui devient ainsi l'espace de référence de ce lieu. Partant de là, il convient de planifier les accès aux différents corps de bâtiments directement depuis cet espace de récréation. Cette mise en scène valorise la cour comme espace central et structurant du projet.

Aux entrées Nord et Sud du site prennent logiquement place tous les stationnements pour les vélos et autres motovélos. Ces places sont aménagées sur l'espace disponible situé au Nord de l'école et au Sud de la salle de gym. Ces emplacements garantissent une accessibilité simple, fonctionnelle et parfaitement sécurisée. À noter que l'accès pour les camions poubelles reste tel quel garantissant ainsi le respect des exigences de protection incendie.



Espaces extérieurs

L'implantation et la forme du nouveau bâtiment entretiennent des relations maîtrisées avec les bâtiments environnants et contribue à définir des espaces extérieurs clairement délimités. La cour de récréation devient un lieu à la fois sécurisé, ludique et facilement appropriable par les usagers.

L'espace extérieur situé au Nord de la salle de gym devient un espace essentiellement dédié aux sports et aux jeux. Vu son orientation, l'édifice est construit sur un terrain de jeu en terrain au centre de cet espace afin qu'il devienne un lieu de mouvement et de défoulement. Vu la proximité avec la salle de gym, cet espace pourrait également faire l'objet de cours de gym extérieurs.

Mobilité et flux

La mobilité à l'échelle du quartier est repensée afin de favoriser une saine cohabitation entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés. Les routes actuelles étant relativement étroites, il est essentiel de repenser le trafic à proximité de l'école afin d'assurer la sécurité des différents usagers.

Tout d'abord, le projet propose de maintenir le stationnement des bus scolaires à leur emplacement actuel. Ce choix est motivé par le fait que la Rue du Collège est la seule route suffisamment dimensionnée à cet effet. Il ne semble pas cohérent de vouloir amener les bus scolaires à proximité de l'école ce qui au final augmenterait les risques et n'apporterait que peu de bénéfices.

La dépose minute est quant elle imaginée proche de l'école par la mise en place d'un système de parage cohérent et fluide. Cette zone s'intègre simplement au nouveau parking, garantissant un flux raisonnable de véhicules. Le système de parage se veut simple et sécurisé sans manoeuvre complexe ni d'urgence.

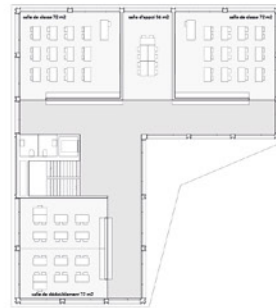
La principale adaptation du trafic actuel concernant la Rue de l'école qui est repensée en terme de vitesse et sens de circulation. Le tronçon situé entre la place de stationnement des bus scolaires et la Rue Centrale devient une zone de rencontre avec une circulation à sens unique limitée à 20 km/h. Cette manière de faire permet d'attirer tout contingent de véhicules sur cette route étroite et donne la priorité aux piétons, aux élèves de l'école. Ce choix améliore la cohabitation entre piétons, cyclistes et véhicules et augmente considérablement la sécurité de chacun.







niveau 0 | $\pm 0.00 = 484.00$

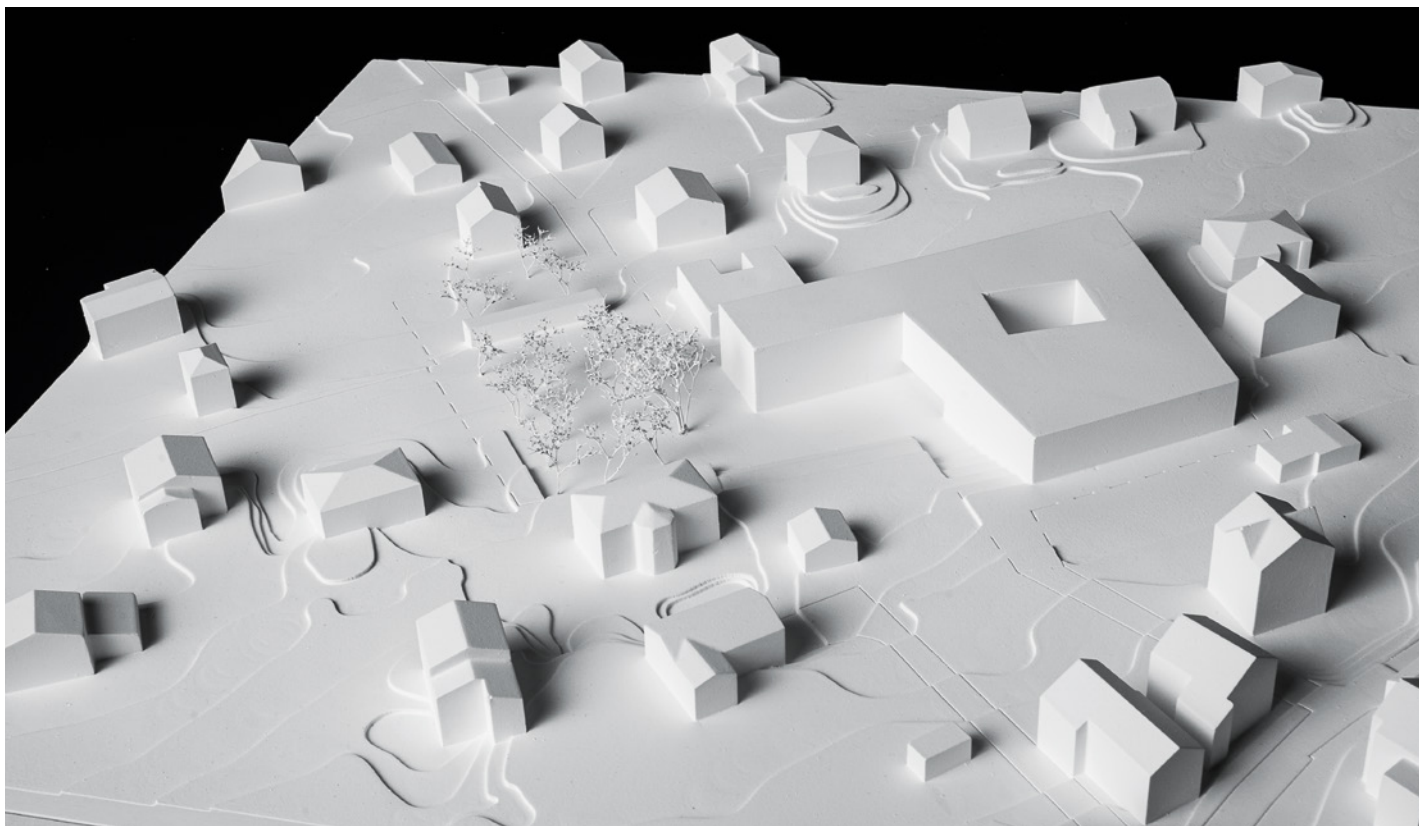


niveau 1 | $+3.20 = 487.20$



niveau 2 | $+6.40 = 490.40$





N°07 PHOSPHORE

4^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

LIONEL BALLMER ARCHITECTES SÀRL, HAUTE-NENDAZ

Collaborateurs :

Lionel Ballmer

DE SAXO INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Joseph Dussex

Le projet PHOSPHORE propose de compléter le bâtiment scolaire existant afin de former un ensemble unitaire et cohérent. Cette stratégie d'extension présente l'avantage de libérer la parcelle voisine, permettant d'y préserver un espace de respiration pour le quartier.

L'implantation du programme, située à l'emplacement de l'actuelle cour au nord-est, est habilement pensée de manière à préserver les ouvertures du bâtiment existant. Les surfaces de préaux couverts, encadrant le patio central, constituent également une qualité notable du projet, offrant des espaces extérieurs protégés appréciés.

L'organisation intérieure du programme est globalement bien maîtrisée. Toutefois, certains couloirs présentent des largeurs réduites, ce qui interroge le jury quant à la fluidité des circulations, en particulier au regard du nombre important d'élèves regroupés au sein d'un même bâtiment. Par ailleurs, la configuration proposée offre une flexibilité limitée, ce qui pourrait contraindre les évolutions futures des modes d'enseignement.

Le choix d'intervenir en continuité directe avec l'existant implique également des contraintes importantes en phase de réalisation. Le maintien de l'exploitation de l'école durant les travaux engendre des nuisances significatives et nécessite la mise en place de solutions provisoires coûteuses, notamment sous forme de modules temporaires.

Sur le plan constructif, le projet adopte une matérialité et un système en adéquation avec le bâtiment existant, dans une logique de continuité et d'homogénéité. Le recours au béton, s'il renforce cette cohérence, soulève néanmoins des réserves du point de vue environnemental, en raison de son empreinte carbone et de son caractère peu durable.

Enfin, le jury exprime des réserves quant à l'intégration volumétrique de l'extension à l'échelle du quartier. L'agrandissement du bâti, en continuité directe avec l'existant, génère un ensemble de grande ampleur dont la perception peut apparaître moins en adéquation avec le tissu résidentiel environnant, plus fragmenté et de plus petite échelle.

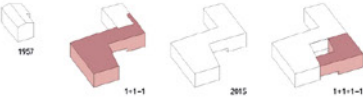
En conclusion, le projet présente une approche cohérente et contextualisée, valorisant la continuité avec l'existant et la préservation d'espaces libres, mais soulève des interrogations en termes de flexibilité, de fonctionnement, d'intégration urbaine et d'impact environnemental.

Phosphore

Insertion dans le site
L'extension s'inscrit dans le projet global de 2011, 1 x 1 x 1 devient désormais 1 x 1 x 1 x 1. Le bâtiment existant, construit il y a une dizaine d'années, s'est imposé comme le figure architecturale forte du quartier et du village, grâce à sa forme et à sa matérialité résolument contemporaines. Lors du premier concours, il était venu susciter l'admiration, formant une entité unique et emblématique au sein du site.

Le projet "Phosphore" s'inscrit dans la continuité et s'inscrit au nord-est, sur une parcelle délimitée difficilement exploitable car peu érodable. En complétant l'îlot scolaire, il dessine la parcelle tout en renforçant la cohésion d'ensemble. Le bâtiment principal abstrait naturellement cette nouvelle extension, qui s'intègre sans effort et sans altérer son identité. L'édifice semble avoir toujours été pensé de cette manière : son image reste intacte, sa lecture renforcée. Depuis l'entrée du site, l'intervention demeure imperceptible.

Ce geste architectural génère une cour intérieure qui articule l'ensemble des axes de l'école et de la salle de gymnastique, et organise des parcs couverts de dimensions égales, directement connectés à toutes les entrées.



Concept architectural
La nouvelle aile se greffe au nord-est du bâtiment existant et crée une nouvelle entrée au nord-ouest, essentielle depuis un accès couvert situé à l'est. Toutes les entrées du complexe se rassemblent dans le cœur du bâtiment, terminées par l'imperméation du projet. Un couloir de service au nord permet d'accéder à l'ensemble du bâtiment sans en faire le tour.

A l'extérieur, le nord-ouest de l'extension accueille le local technique ainsi que la salle ACH et son dépôt de matériel permettant de faciliter les travaux de l'ensemble des enseignants.

Aux 1^{er} et 2^{es} étages, les deux classes situées au nord-est sont encadrées pour créer le couloir menant à la nouvelle aile. Les salles en relation directe avec le nord sont représentées afin d'indiquer leur orientation. La bibliothèque et la salle de classe s'insèrent naturellement à cet emplacement.

La circulation simple et intuitive du bâtiment initial est prolongée dans l'extension. Seuls un réseau de services supplémentaire et un couloir de secours au nord viennent compléter le dispositif fonctionnel.

Grâce au typologie, la nouvelle volume allie l'ensemble existant, garantissant une économie substantielle.

L'extension reprend fidèlement la structure, la matérialité, les modulations de façade et le langage architectural du bâtiment existant. Cette continuité assure une harmonie avec l'ensemble de l'école, mais aussi une grande flexibilité d'usage au quotidien pour les élèves, les enseignants, le concubinage et, plus largement, pour la gestion du bâtiment sur le long terme.



Concept structurel
La structure en béton armé du bâtiment existant est prolongée et reprise dans la nouvelle extension. Le choix du béton répond à la contrainte de l'usage d'énergie, permet de lier en œuvre de structures horizontales fines. Des barres post-tensionnelles situées à l'extérieur sont conçues afin de maintenir des épaisseurs de dalle cintrées et d'assurer la continuité structurelle de l'ensemble.

Le respect de l'extension au Nord-Ouest est assuré par le mur adjacent au local technique qui crée le couloir de service extérieur et le mur entre les salles de classe au Nord-Ouest à l'étage 1 et 2. Ils sont conçus pour remplir et respecter les exigences de la logique structurelle adoptée pour permettre la modification de la salle de classe de l'angle Nord-Ouest.

Le respect de l'extension au Sud-Est est assuré par la mise en place de 2 éléments porteurs à proximité de la salle de gymnastique sous forme de piliers, qui permettent de ne pas intervenir sur la structure de la façade et de la base vitrée de la salle de gymnastique.

Le concept structurel est assuré par le noyau technique central (salle d'attente et sanitaire) et 3 murs complémentaires de refend solidement positionnés dans la nouvelle extension. Ces éléments garantissent la stabilité structurelle de l'ensemble sans mettre à contribution la structure existante.

Concept énergétique
La nouvelle aile, conçue et réalisée, est conçue pour atteindre une haute performance énergétique. Une stratégie thermique très efficace, une ventilation contrôlée, une pompe à chaleur avec qu'une toiture intégralement équipée de panneaux photovoltaïques permettent au bâtiment d'atteindre une efficacité énergétique exemplaire et de répondre aux normes environnementales en vigueur aujourd'hui.

L'architecture générale du projet autour de la nouvelle cour intérieure optimise également la ventilation naturelle. Cette configuration spatiale, pensée pour favoriser les circulations d'air transversales, réduit notamment le recours aux systèmes mécaniques et améliore durablement le confort thermique du bâtiment.

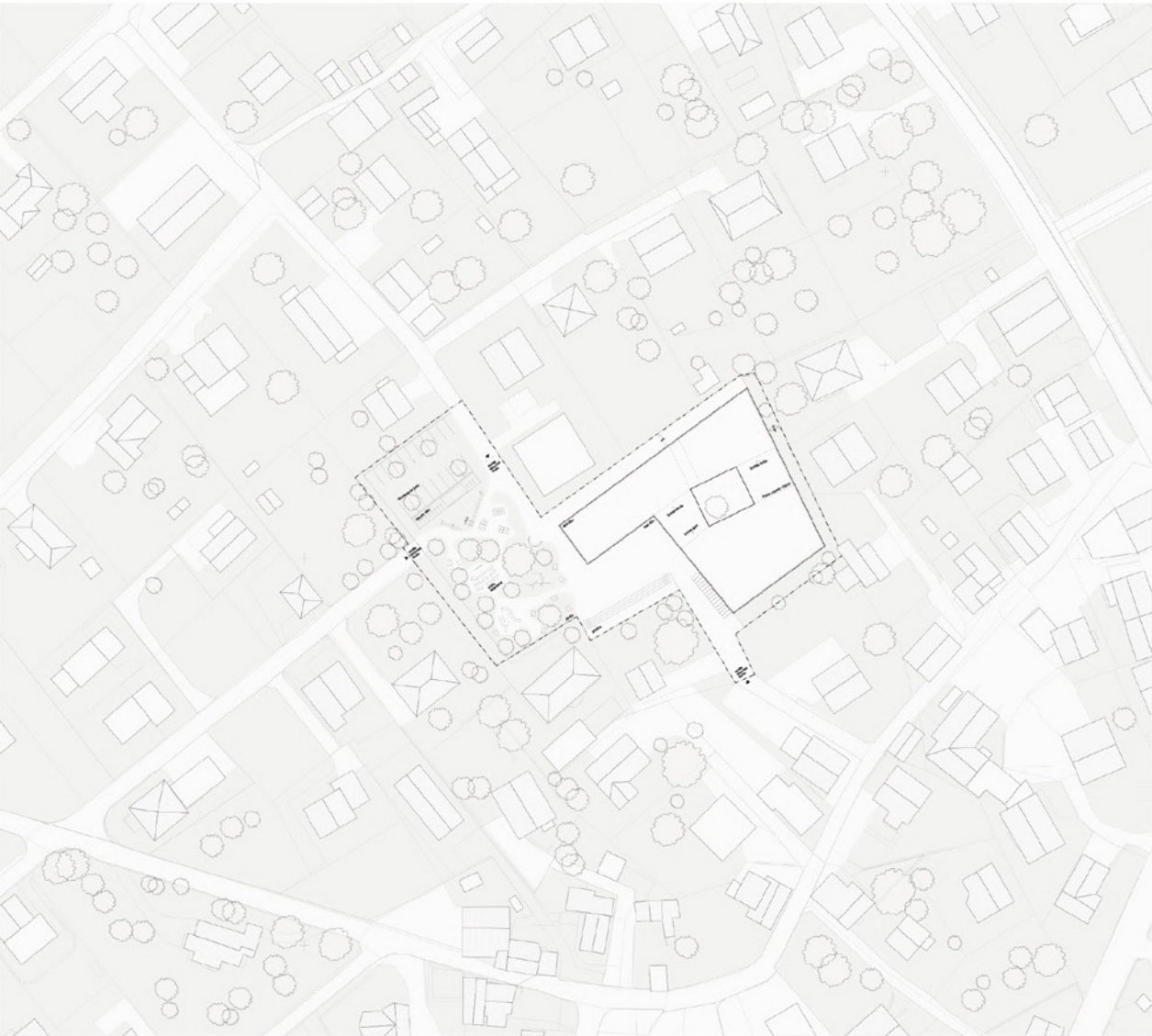
Si la structure en béton armé n'est pas, en elle-même, le choix le plus écologique, la stratégie adoptée s'inscrit pourtant vertueuse. En reprenant les codes structurels et constructifs du bâtiment existant, la nouvelle volume limite considérablement la complexité constructive, évite la création d'un système porteur redondant et évite ainsi l'empilement de matériaux liés au développement de solutions nouvelles. Cette stratégie constructive permet une économie de moyens, tant en matériaux qu'en ressources techniques, et contribue à une démarche durable au long terme, la cohésion et la résilience de l'édifice des acquis primant sur la sophistication technologique ou formelle.

Aménagements extérieurs
À l'ouest du site, un terrain peu favorisé en termes d'insolation est transformé en une zone végétalisée ouverte plein nord, ouverte à l'ensemble du site. Il s'agit d'un espace de jeu pour enfants, d'un espace de détente, d'un espace d'activités et de loisirs, d'un espace de rencontre et de socialisation. Les zones pavées sont quantifiées par les dimensions, gérées et bien stabilisées, créant un environnement extérieur agréable. L'ensemble des aménagements est bien relié par le réseau de circulation existant et assure une continuité entre les zones existantes et les nouvelles zones.

Les surfaces végétalisées et minérales sont conçues pour être perméables afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales et limiter les phénomènes de ruissellement. Les zones pavées sont quantifiées par les dimensions, gérées et bien stabilisées, créant un environnement extérieur agréable. L'ensemble des aménagements est bien relié par le réseau de circulation existant et assure une continuité entre les zones existantes et les nouvelles zones.

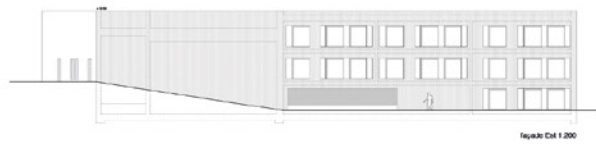
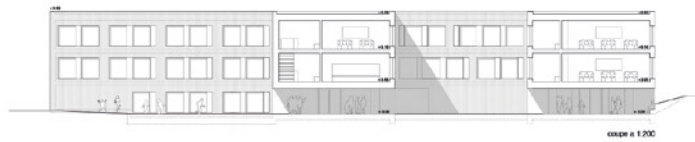
À l'approche des écoles primaires, le sol devient progressivement plus minéral pour accueillir l'activité des élèves. Un gazon est aménagé devant la façade, offrant un espace polyvalent destiné à accueillir spectacles, rassemblements ou activités sportives.

L'ensemble du site est désormais fermé à toute circulation motorisée, garantissant une sécurité optimale pour les enfants et renforçant la qualité de vie au sein de l'école.

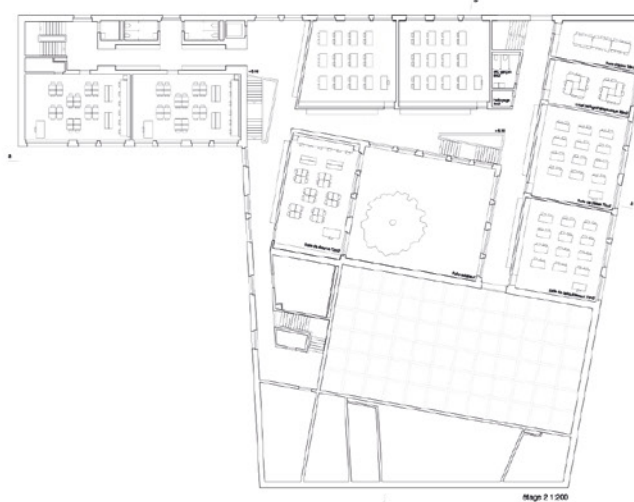
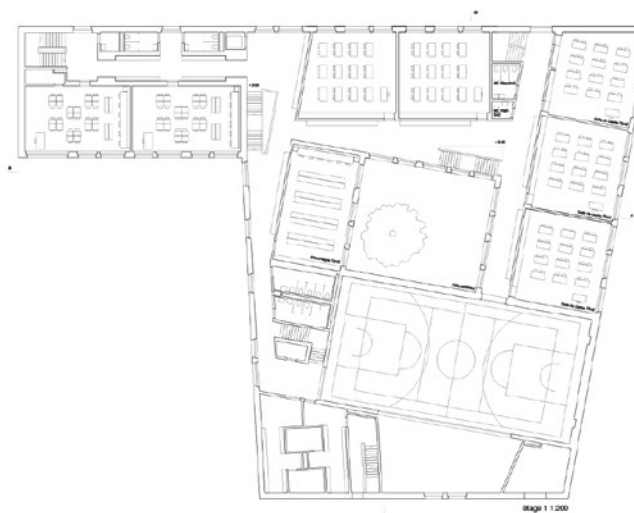
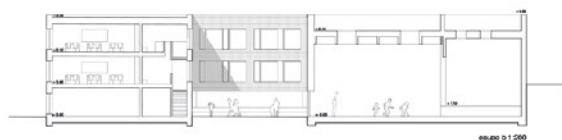


station 1:500

Phosphore



Phosphore



PROJETS NON PRIMES



N°03 ZIG ZAG

MJD ARCHITECTES SA, HAUTE-NENDAZ

Collaborateurs :

Jean-Daniel Masserey, Vera Döldissen Schlup, Melina Hug,
Carmen Marin, Yoann Favre, Mikaël Roh, Schaeleen Batch

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Victorien Moix



N°05 DE LA TERRE POUR DEMAIN

BFN ARCHITECTES SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Aude Bornet, Geneviève Nanchen

GUYAZ MERY SÀRL, SION

Collaborateurs :

Xavier Guyaz, Albert Guyaz, Gilles Méry, Paul-Emile Mottiez,
Nicolas Lehmann, Swen Fardel, Emilie Claivaz



N°06 **IMAGINE**

TECHNICA ATELIER D'ARCHITECTURE SÀRL, HAUTE-NENDAZ

Collaborateurs :

Natalia Eiro, Jean-Michel Martignoni

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Jacques Formaz, Alain Hugo

